



Lien du Conseil Exécutif mondial avec la Communauté de Vie chrétienne

Apostolat et advocacy international CVX

Chers amis dans le Seigneur,

Au nombre des recommandations de notre dernière assemblée mondiale à Fatima, figure la nomination d'un coordinateur mondial des initiatives apostoliques et de l'advocacy¹. Cette recommandation, inspirée de la nature apostolique de notre communauté, est profondément enracinée dans notre charisme². Elle nous invite à mettre en lumière non seulement les initiatives apostoliques déjà par notre communauté mise en route dans différents lieux, mais aussi notre présence aux Nations Unies, en tant qu'ONG dotée du statut consultatif. Cette étape de notre parcours que nous suggère l'assemblée mondiale coïncide avec un désir croissant de la compagnie de Jésus de développer l'advocacy international. Ce développement s'effectue non seulement au sein de la compagnie, mais aussi en collaboration avec d'autres corps ignatien, et notamment la CVX. Pour mettre en œuvre cette recommandation, le Conseil exécutif mondial vous propose une réflexion préliminaire : qu'entendons-nous par coordination des activités apostoliques et advocacy international ? Quels sont les points d'attention pour cette mission ? Quelles sont les prochaines étapes dans la mise en œuvre de cette recommandation ?

¹ Pour des raisons de facilité, nous utiliserons volontiers cette expression anglaise qui est souvent traduite en français par « plaidoyer ».

² « Notre vie est essentiellement apostolique. Le champ de la mission CVX n'a pas de limites: elle s'étend à l'Eglise et au monde, afin d'apporter à tous les hommes la bonne nouvelle du salut et de servir les individus et la société en ouvrant les cœurs à la conversion et en luttant pour changer les structures d'oppression. GP 8

« Dans l'esprit de sa tradition la plus authentique et pour une plus grande efficacité apostolique, la Communauté de Vie Chrétienne encourage, à tous les niveaux, la participation de ses membres à des projets communs pour répondre à des besoins divers et changeants. Des réseaux nationaux et internationaux, des équipes apostoliques spécialisées ou d'autres initiatives de ce genre peuvent être mis en place par la communauté là où c'est opportun. GN 10

« Nous voulons participer aux différents forums aux niveaux national et international, pour y faire entendre la voix des plus pauvres sur des sujets tels que... » . « Nous sommes tous appelés à participer activement et de différentes manières aux structures économiques, politiques et sociales, pas seulement pour les critiquer mais aussi en proposant des solutions ». (Notre mission commune, Itaici, 1998)

1. Coordination des initiatives apostoliques et advocacy.

1.1 Comme Fatima nous l'a démontré au travers des partages des délégués, de nombreuses questions demeurent brûlantes dans nos communautés nationales. Le Conseil exécutif mondial souhaite encourager les communautés à partager les expériences et aussi agir ensemble autant que possible. La coordination des initiatives apostoliques vise à encourager les synergies, les échanges entre groupes locaux qui travaillent sur des questions similaires. Elle se nourrit d'activités qui peuvent soit bénéficier d'une action de la part de la CVX mondiale soit générer pareille action. Il s'agira donc pour le coordinateur des initiatives apostoliques de promouvoir la meilleure réponse possible au désir de collaboration internationale entre initiatives apostoliques nationales ou régionales. Et si dans certains cas, le coordinateur mondial des initiatives apostoliques pourrait être appelé à susciter ce désir, il ne pourra en aucun cas initier de réseau si les protagonistes ne le souhaitent pas. De même, il ne s'agira pas non plus de superposer une nouvelle structure au dessus de celles qui existent déjà, mais plutôt de se mettre au service de leur complémentarité.

1.2 Notre advocacy a pour point de départ les expériences concrètes d'apostolat de nos communautés nationales, ainsi que nos convictions telles qu'exprimées dans nos Principes Généraux. C'est pourquoi l'advocacy CVX sera être à l'image de la communauté : ignatien, « laïc » et mondial. Notre advocacy sera ignatien car il sera marqué par l'esprit des exercices spirituels de Saint Ignace, et en particulier par le discernement. Ce dernier portera aussi bien sur les actions à mener et la manière de les mener que sur les désirs et sentiments profonds qui traversent nos cœurs dans cette mission. L'advocacy nous ouvre donc un chantier où notre manière de faire, le DESE³, devient un impératif, une condition nécessaire à la fécondité de cette mission. L'advocacy nous offre une excellente opportunité d'approfondir et vivre la dynamique du DESE, et constitue, sans aucun doute, une précieuse aide à notre croissance comme corps apostolique ignatien.

1.3 Notre mission d'advocacy ne peut pas échapper à notre condition de laïc. C'est avec notre manière d'être présent dans le monde que nous nous engageons dans cet advocacy. Cette mission sera un lieu où se déploie la conscience et le désir de vivre pleinement notre identité de Chrétien catholique au service de l'Église et de tous nos frères et sœurs en humanité. C'est un lieu où devra s'exprimer notre créativité et notre capacité de travailler avec d'autres, chrétiens ou non. C'est aussi une mission, qui en retour nourrira et renouvellera notre être laïc dans le monde d'aujourd'hui.

1.4 Notre advocacy sera mondial dans la mesure où il impliquera des partenaires œuvrant à la base dans des contextes nationaux ou régionaux différents. Nos membres sont engagés dans plusieurs activités, aussi diverses les unes que les autres. À cette diversité de nature des services apostoliques s'ajoute la diversité des

³ Dynamique du discernement-envoi-soutien-évaluation.

contextes dans lesquels ces services sont offerts. Ainsi par exemple, la problématique de l'eau se pose en termes différents selon que l'on vit dans une région riche en eau douce où plutôt dans une région où l'eau constitue une ressource plutôt rare. Il en serait de même des régions « génératrices » d'immigration par rapport à celles qui accueillent l'immigration. Les membres CVX impliqués dans l'une ou l'autre de ces questions. Cette diversité constitue une grande richesse dans la mesure où elle nous permet de disposer d'une expertise variée et d'avoir une approche qui permette de penser globalement et agir localement tout en se ménageant un espace d'action international. Cette diversité contribuera en très grande partie à rendre notre parole publique et notre lobbying encore plus crédibles.

2. Quelques points d'attention

2.1 L'advocacy renvoie à l'ensemble des activités relatives au dialogue avec les décideurs. Il s'opposerait au lobbying qui, lui, porterait sur les pressions exercées auprès des décideurs étatiques. De cette distinction résulterait que l'advocacy défendrait des principes tandis que le lobbying défendrait des intérêts précis. La CVX n'a pas encore effectué les choix définitifs sur les thèmes et les instances décisionnelles auprès desquelles exercer son advocacy et/ou lobbying. C'est pourquoi la distinction paraît sans intérêt pratique à ce stade. En tout état de cause, il importe d'affirmer que notre advocacy/lobbying sera marqué par notre option préférentielle pour les pauvres. C'est avec et en faveur des pauvres que nous agissons. D'où l'importance de communier à leur vécu. C'est à ce prix que notre mission sera plus authentique et que notre parole publique plus crédible. Préférence ne signifiant pas exclusivité, nous demeurons également attentifs et sensibles à ceux qui n'entrent pas dans la catégorie des « pauvres ».

2.2 Par ailleurs, il arrive que l'initiative apostolique soit en elle-même assimilée à l'advocacy. Si dans bien de cas les initiatives apostoliques constituent des éléments qui concourent au dialogue avec les décideurs, il ne reste pas moins vrai que certains apostolats ne sont pas menés avec l'intention de les faire concourir à un advocacy, encore moins un advocacy international. Une mission se limiterait par exemple à accompagner et soutenir des personnes vulnérables sans prétention, ni intention d'entrer en dialogue avec les décideurs. Ainsi, toute activité apostolique ne constitue pas en soi de l'advocacy autant qu'elle ne devrait nécessairement pas être au service de l'advocacy. Au moment où nous franchissons une étape importante pour l'advocacy, nous ne sommes pas complètement à l'abri de du risque de dévaloriser, même inconsciemment, l'apostolat effectué sans visée d'advocacy. Le choix de développer des activités apostoliques sans visée d'advocacy devrait être respecté et protégé, pour autant qu'il n'oculte pas d'autres motivations « désordonnées » comme le refus de toute collaboration avec d'autres. Et nul ne devrait se sentir ni poussé à inscrire son apostolat dans un advocacy, ni exclu de l'advocacy de part la nature de son activité apostolique.

2.3 On se souviendra en particulier certaines activités de lobbying auprès des décideurs seront le fait d'un groupe réduit de personnes adéquatement préparées à cette fin. Il en va de l'efficacité de la mission et de la saine répartition des tâches au sein du corps apostolique. Cette mission n'en demeure pas moins commune. En effet, c'est bien la dynamique du DESE qui rend une mission commune et pas le fait d'engager toute la communauté dans une même activité. Et l'exercice d'une activité apostolique par un nombre très réduit des membres CVX, voire une seule personne, n'enlève pas à cette mission son caractère commun, tant que cette dernière est vécue dans la dynamique du DESE.

2.4 Certains d'entre nous concilient difficilement l'advocacy avec l'apostolat accompagnement et de service sur le terrain. Une présence auprès des décideurs est parfois perçue comme du temps et de l'énergie gaspillés, car pas directement consacrés aux pauvres pour lesquels nous avons une option préférentielle. Ce sentiment est d'autant plus tenace que la CVX ne dispose pas de beaucoup de ressources humaines et matérielles. L'utilisation des ressources disponibles si limitées ne devrait être que plus judicieuse; ce qui en l'espèce équivaldrait à ne limiter notre présence qu'auprès des pauvres, nos préférés. Cette option est d'autant plus attirante que l'advocacy ne produit pas de résultats immédiats ni facilement perceptibles même dans la durée. Il y a ici un lieu de discernement, voire de conversion, car l'advocacy ignatien se propose non seulement d'accompagner et servir les victimes de l'injustice, mais aussi d'œuvrer à transformer les structures qui causent et entretiennent ces injustices. C'est pourquoi, une présence porteuse du point de vue des pauvres auprès des décideurs susceptibles de transformer ces structures est aussi importante que l'accompagnement et le service aux victimes. Ainsi, l'advocacy se nourrit de l'apostolat d'accompagnement et de service aux pauvres. Il en constitue le complément souvent indispensable, plutôt qu'une alternative superflue.

3. Prochaines étapes

3.1 À l'issue d'échanges et discernement, l'ExCo mondial a appelé Guy Maginzi à servir comme coordinateur des initiatives apostoliques et de l'advocacy international pour une durée d'un an. Nous sommes heureux vous informer que Guy a accepté cette mission à laquelle il se consacrera aussitôt que la transition avec Franklin Ibanez, son successeur comme secrétaire exécutif, sera effectuée. La tâche principale qu'il aura à accomplir durant cette année sera de baliser le chemin pour le travail futur dans le domaine de l'advocacy CVX. Concrètement, il s'agira ad intra d'identifier en détail les activités apostoliques CVX, de favoriser des échanges entre elles, et explorer les possibilités de faire émerger un advocacy CVX international. Ad extra, il s'agira de renforcer autant que faire se peut les canaux de collaboration avec d'autres instances et notamment la compagnie de Jésus et le Forum des Organisations d'inspiration catholiques. À l'issue de cette année, l'ExCo espère pouvoir mettre sur pieds un plan d'action en ce domaine.

3.2 Vous recevrez prochainement un questionnaire qui aidera la communauté à faire un état des lieux complet de ses ressources et possibilités. Ce sera la première étape, une sorte de composition des lieux , qui permettra le travail ultérieur. Merci d’y accorder le meilleur soin possible et d’y faire suite aussi rapidement que vous pourrez. D’ores et déjà, nous encourageons toutes les personnes qui souhaitent proposer des idées ou réagir à ces réflexions de communiquer avec Guy à l’adresse suivante : advocacy@cvx-clc.net.

3.3 Nous vous invitons donc à encourager vos membres et vos structures apostoliques à participer à ce vaste dialogue que l’ExCo ouvre. Nous attendons beaucoup de ce dialogue dont le résultat dépend de la qualité de votre participation. Nous espérons ainsi clarifier certaines questions dont : comment assurer une stabilité financière à notre advocacy ? Sur quels thèmes souhaitons-nous travailler en priorité ? Avec qui voulons-nous collaborer et de quelle manière ? Auprès de quelles instances pouvons-nous et voulons-nous effectuer notre advocacy international ? Nombreux sont les défis que nous devons relever. L’ExCo y voit une précieuse opportunité pour tous et chacun de discerner et de contribuer à la croissance de la CVX, comme corps apostolique au service de l’Église et du monde.

Daniela Frank
Présidente

Guy Maginzi
Secrétaire Exécutif